



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 14 décembre 2022

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE DEMOLIR

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PD 94078 22 00008** du - 1 DEC. 2022
Un permis de démolir a été délivré à

Domicilié (e) EPA ORSA
 2 AVENUE JEAN JAURES
 94600 CHOISY LE ROI

En vue de la réalisation : DEMOLITION

Sur un terrain sis 54 - 52 CHE DES PECHEURS
Cadastré AR102, AR99

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le - 1 DEC. 2022

Monsieur le Maire,


Le Maire,
délégué par délégation
en charge du logement
et de l'urbanisme.
Kati CABILLIC

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PD 94078 22 00008** du - 1 DEC. 2022 a été affichée en Mairie
du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,